

*Cette délibération annule et remplace la précédente
délibération 41/2023, suite à une erreur matérielle*

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Affiché le
ID : 035-213502594-20230524-DM022023STBRO-BF

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL (arrive à 18h36), Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY (arrive à 18h42), M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne CHARMEUX
Date d'envoi de la convocation : 12 mai 2023
Absent excusé : M. Guy VIDELOUP (a donné procuration de vote à Mme CHARMEUX)
Absents : M. Maurice ROBIDOU, M. Daniel BONHOMME

DELIBERATION 41/2023 – BUDGET COMMUNE – VIREMENTS DE CREDITS

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5217-10-6,

Vu la délibération n°24/2023 du conseil municipal portant sur la fongibilité des crédits, autorisant Monsieur Le Maire, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

Vu la délibération n° 20/2023 du conseil municipal en date du 29 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 de la Commune,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux dernières écritures comptables de 2023,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits suivants :

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Objet/libellé	Section	Dépenses	Chapitre	
Charges spécifiques	Fonctionnement	+ 1 000€	67	C/673
Travaux cimetière	Investissement	+ 10 000 €	23	C/231 opération 364 travaux cimetière
Entretien et réparations sur voiries	Fonctionnement	+ 15 000 €	011	C/615231
Charges à caractère général	Fonctionnement	- 1 000 €	011	C/6042
Extension atelier technique	Investissement	- 10 000 €	23	C/231 opération 363 extension atelier technique
Personnel titulaire	Fonctionnement	- 7 000 €	012	6411
Personnel non titulaire	Fonctionnement	- 8 000 €	012	6413

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 6 juin 2023
et transmission en Préfecture, le 6 juin 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,
Le 6 juin 2023
Le Maire, Jean-François GOBICHON

